

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 9 février 2011*

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-01 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2010

Le procès verbal de la séance du 15 décembre 2010 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le procès verbal de la séance du 15 décembre 2010.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2011

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN  
Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-02 : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS DU PATRIMOINE DE 1ÈRE CLASSE  
SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS DU PATRIMOINE DE 2ÈME CLASSE

Suite au transfert de la Bibliothèque de Gourdon auprès de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au 1<sup>er</sup> janvier 2003, le Conseil Communautaire avait créé par délibération du 27 janvier 2003 un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Dans le cadre de ce même transfert, un des agents bénéficiait d'un contrat emploi consolidé. A son échéance, le Conseil Communautaire avait créé par délibération du 7 mai 2004, un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Les deux agents nommés sur ces postes ont passé avec succès l'examen professionnel d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe.

Aussi, il est proposé de promouvoir ces deux agents au grade supérieur et de créer deux postes d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet. Compte tenu des démarches de publicité devant être réalisées préalablement aux nominations, les agents seront promus au 1<sup>er</sup> mai 2011.

Les agents seront rémunérés selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer les deux postes d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe qui n'auront plus à être pourvus.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Le Bureau s'est prononcé favorablement en séance du 7 janvier 2011 tant pour les créations de postes que pour les suppressions.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 28 janvier 2011,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :
- créer deux postes d'adjoints du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - supprimer deux postes d'adjoints du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2011

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN  
Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-03 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Dans le cadre de la création de deux postes d'adjoints du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe, il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le régime indemnitaire applicable à la catégorie C de la filière culturelle de la manière suivante :

- Indemnité d'Administration et de Technicité :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Culturelle	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	449.29 €	4
Culturelle	Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	464.30 €	4

Les termes des délibérations du 30 septembre 2009, 14 avril 2010 et 2 juillet 2010 restent inchangés.

L'ensemble de ces montants évolue en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable du bureau et de la commission des finances du 28 janvier 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- modifier le régime indemnitaire applicable à la catégorie C de la filière culturelle comme indiqué ci avant, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2011

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

### N°2011-04 : RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES

Un étudiant de la Licence professionnelle Expertise Agro-Environnementale va réaliser un stage au sein de la Communauté de Communes du 21 février 2011 au 10 juin 2011.

Dans le cadre de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », corrélée avec la compétence « Tourisme », le stagiaire procédera à l'analyse du réseau des sentiers communautaires et mesurera son adéquation aux attentes de chaque acteur. Il proposera des ajouts ou modifications de cheminement, tenant compte des contraintes foncières de chaque commune.

Enfin, pour chaque itinéraire, il élaborera un cahier des prescriptions d'entretien (balisage, débroussaillage, fréquences d'interventions, largeurs et hauteurs de cheminement requises...) qui devra prendre en compte les besoins spécifiques aux pratiques accueillies.

Le stage durant plus de trois mois, il convient de déterminer la gratification versée au stagiaire.

Le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 précise les modalités d'application des dispositions relatives au versement de la gratification pour les stages supérieurs à trois mois consécutifs.

Selon ce texte, le montant horaire de la gratification due au stagiaire est fixé à 12.5 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le plafond horaire de la sécurité sociale est de 22 €.

La gratification horaire sera donc de 2.75 € par heure soit 417.09 € pour un mois complet.

En outre, le stagiaire sera amené à utiliser son véhicule personnel. Il convient de rembourser ces frais de déplacements selon les taux des indemnités kilométriques fixés par arrêté du 26 août 2008.

Vu l'avis favorable du bureau et de la commission des finances du 28 janvier 2011,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le principe d'une gratification versée au stagiaire concerné,
- fixe le montant horaire de cette gratification à 2.75 € par heure de stage effectuée soit 417.09 € pour un mois complet,
- approuve le remboursement des frais éventuels de déplacements,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2011

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN  
Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-05 : RECRUTEMENT D'AGENT POUR BESOIN OCCASIONNEL DU SERVICE ANIMATION

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents non titulaires pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, pour faire face à un besoin occasionnel.

Un des agents du service animation, nommé sur un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, a sollicité sa mutation à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

Cet agent était en charge d'un certain nombre d'animations au sein de l'espace socioculturel et de la cyberbase ; il intervenait également à la Cité Scolaire Léo Ferré dans le cadre de conventions validées en Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> septembre 2010 (n° 2010-122).

Le recrutement d'un agent est impossible dans l'immédiat, compte tenu des démarches de publicité préalable.

Afin de respecter ce formalisme et permettre la continuité des animations, il est proposé de recruter un agent à temps complet pour besoin occasionnel du service sur une période de 3 mois renouvelable une fois.

La rémunération serait basée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Vu l'avis favorable du bureau et de la commission des finances du 28 janvier 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet pour besoin occasionnel dans les conditions présentées ci avant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 pour une durée de 3 mois renouvelable une fois,
- autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2011

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN  
Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-06 : ACOMPTE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

Considérant que le Conseil Communautaire délibère dans le courant du mois d'avril, à l'occasion de la séance de vote des budgets, les attributions des subventions annuelles de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte des subventions, dans le courant du mois de février 2011, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer et de verser durant le mois de février 2011, les acomptes de subventions suivants :

- 60 477 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy-Bouriane (soit 241 910 € x ¼) – correspondant au quart de la subvention versée en 2010,
- 34 000 € à la MJC de Gourdon pour le CLSH – l'acompte correspond au montant du 1<sup>er</sup> acompte versé en 2010,
- 17 611 € à la Crèche Parentale Ecoute s'il joue (soit 70 447 € x ¼) – correspondant au quart de la subvention versée en 2010.

Vu l'avis favorable du bureau et de la commission des finances du 28 janvier 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement des acomptes de subventions pour l'année 2011.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS



**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 9 février 2011*

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN  
Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-07 : REMISE GRACIEUSE DES PÉNALITÉS DE RETARD MARCHÉ DE TRAVAUX MAISON COMMUNAUTAIRE

Au vu des procès-verbaux de réception des travaux, des pénalités de retard seraient applicables aux entreprises dans le cadre du marché de travaux de la maison communautaire.

Or, les procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux attestant de la fin des travaux dans le délai d'exécution prévu, aucune pénalité de retard ne peut raisonnablement être exigée des entreprises.

Vu l'avis favorable du bureau et de la commission des finances du 28 janvier 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accorde aux entreprises remise gracieuse des pénalités de retard qui seraient dues au vu des seuls procès-verbaux de réception des travaux et autorise Madame la Présidente procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2011

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN  
Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-08 : MISE À DISPOSITION DE BUREAUX POUR LA MCEF

*Développement économique : maison commune emploi-formation*

En séance du 16 décembre 2009, le Conseil Communautaire avait déterminé les loyers afférents aux locaux de la Maison Commune Emploi Formation (délibération n°2009-172). Les organismes financés par le Conseil Régional Midi Pyrénées sont exonérés de loyer pendant 10 ans. Les partenaires extérieurs paient un loyer de 1.30 € par m<sup>2</sup>.

L'ensemble des occupants remboursent les charges de fonctionnement liées au bâtiment au prorata des surfaces occupées.

En séance du 2 juillet 2010 (délibération n°2010-103), le Conseil Communautaire validait la mise à disposition de locaux auprès du Bureau Territorial du Lot, service territorialisé du Conseil Régional Midi Pyrénées. La convention prévoyait la mise à disposition de deux bureaux et d'un espace accueil pour une surface de 36.87 m<sup>2</sup>.

Au vu du fonctionnement de la maison commune emploi formation, il ressort que le bureau territorial n'utilise qu'un bureau de 12.18 m<sup>2</sup>.

Les autres locaux sont utilisés par l'association Maison Commune Emploi Formation, la Mission Locale et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Dans le cadre de la répartition des charges de fonctionnement, il convient de modifier la répartition des surfaces occupées entre les utilisateurs de la maison commune emploi formation comme indiquée ci après.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

<i>Maison Commune Emploi Formation</i>	
<i>MCEF (association)</i>	
Secrétariat	16,66
Salle documentation / animation	36,97
Salle info	17,00
Accueil	15,23
Bureau 1	12,33
Bureau 2	12,33
Bureau 3	12,58
Bureau 4	12,39
Bureau 5	12,54
Salle de réunion	27,97
Salle du personnel	16,51
Sous-total	192,51
<i>Bureau Territorial</i>	
Bureau 1	12,18
Sous-total	12,18
<i>Mission Locale</i>	
Bureau 1	15,00
Bureau 2	18,42
Sous-total	33,42
<i>CRPF</i>	
Bureau 1	14,51
Sous-total	14,51
<i>Parties Communes</i>	
Dégagement 1	82,94
Dégagement 2	24,61
Sanitaires 1	10,25
Sanitaires 2	11,76
Local entretien	6,00
Silo bois	14,06
Local chaufferie	5,50
Salle de conférences (1er étage)	129,04
Palier (1er étage)	2,62
Rangement salle (1er étage)	2,25
Rangement (1er étage)	14,06
Sous-total	303,09
<i>Surfaces non affectées</i>	
Bureau 1	17,70
Sous-total	17,70
<b>Total</b>	<b>573,41</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide la répartition des surfaces utilisées entre les occupants de la maison commune emploi formation comme indiquée ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles pour la mise à disposition des locaux auprès des partenaires de la MCEF,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles pour solliciter auprès des occupants le remboursement des charges de fonctionnement du bâtiment

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2011

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN  
Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-09 : RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

*Protection et mise en valeur de l'environnement : service public d'assainissement non collectif*

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du code général des collectivités territoriales, les collectivités gérant un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS).

Ce rapport doit comprendre un certain nombre d'indicateurs, définis par les décrets n°95-635 du 6 mai 1995 et n°2007-675 du 2 mai 2007, destinés à assurer la transparence et l'information des usagers.

Les données rassemblées dans le cadre du RPQS alimentent l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (OSPEA). De plus, chaque Conseil Municipal des communes constituant la Communauté de Communes Quercy Bouriane doit être destinataire de ce rapport. Les informations doivent être mises à la disposition du public à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité de service 2010 du service public d'assainissement non collectif et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2011

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN  
Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-10 : PROGRAMME D'INTÉRÊT GENERAL « HABITAT » DU PAYS BOURIAN, MISE EN PLACE D'AIDES PARTICULIÈRES ET FINANCEMENT DE L'ANIMATION

*Politique de logement et cadre de vie : incitation à la restauration de l'habitat ancien, à l'amélioration du parc immobilier bâti (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat)*

Le Pays Bourian a mené, du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010, un Programme d'Intérêt Général (PIG) de rénovation de l'habitat. Ce programme a permis la rénovation de 18 logements de propriétaires occupants et de 5 logements de bailleurs.

Compte tenu du bilan positif de cette opération et des besoins encore importants en matière d'amélioration de l'habitat sur le territoire, le Pays Bourian a décidé en Comité Syndical de reconduire le Programme d'Intérêt Général en 2011, pour un an.

Les objectifs pour l'année 2011, conformément aux nouvelles priorités de l'Association Nationale de l'Habitat (ANAH), sont les suivants :

- réhabilitation de 20 logements de propriétaires occupants : logements indignes ou très dégradés, travaux visant à lutter contre la précarité énergétique, travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (handicap),
- réhabilitation de 5 logements de propriétaires bailleurs : logements indignes et très dégradés.

Les Communautés de Communes sont sollicitées pour participer au financement de l'animation du programme et des travaux de rénovation des logements selon les modalités suivantes :

- versement d'une cotisation de 1.50 € par habitant (population DGF) pour l'animation,
- versement d'une aide de 10 % plafonnée à 5 000 € aux propriétaires bailleurs, sous réserve d'utilisation de matériaux écologiques, et d'une aide de 10 % plafonnée à 2 000 € aux propriétaires occupants, avec un minimum de 500 € pour les projets de rénovation thermique.

Par délibération du 8 juillet 2009 (n°2009-105), le Conseil Communautaire avait approuvé de participer à ce projet dans les mêmes conditions.

Vu l'avis favorable du bureau et de la commission des finances du 28 janvier 2011,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve la participation de la Communauté de Communes à l'opération PIG du Pays Bourian et autorise le Syndicat Mixte du Pays Bourian à assurer l'animation du projet sur son territoire,
- approuve la participation de la Communauté de Communes au financement des projets à hauteur de 10 % plafonnés à 5 000 € pour les bailleurs sous réserve d'utilisation de matériaux écologiques, et 2 000 € pour les occupants avec un minimum de 500 € pour les projets de rénovation thermique.
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2011

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN  
Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-11 : SUBVENTION SCI EMILIE POUR LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS

*Politique de logement et cadre de vie : incitation à la restauration de l'habitat ancien, à l'amélioration du parc immobilier bâti (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat)*

Considérant la délibération du 28 novembre 2007 approuvant le versement par la Communauté de Communes Quercy-Bouriane d'aides à la réhabilitation de logements répondant à des critères particuliers, dans le cadre d'une action de mise sur le marché :

**a)** Aides à la production de logements locatifs privés hors Programmes Sociaux  
Thématiques : 2,5 % du montant des travaux subventionnés par l'ANAH pour les logements conventionnés

**b)** Aides à la production de logements locatifs privés très sociaux Programmes Sociaux  
Thématiques : 2,5 % du montant des travaux subventionnés par l'ANAH

Considérant le dossier transmis par l'ANAH concernant la réhabilitation par la SCI EMILIE de 3 logements locatifs conventionnés sur la Commune de Gourdon,

Considérant que les montants de travaux subventionnés par l'ANAH s'élèvent respectivement à 5 491.43 € HT, pour chacun de ces logements, soit un total de 16 474.29 € HT.

Il est proposé de verser à la SCI EMILIE, sise 33 boulevard des Anciens Combattants 46300 GOURDON, une subvention d'un montant de 411.85 €, déterminée comme suit : 16 474.29 € HT x 2.5 %.

Vu l'avis favorable du bureau et de la commission des finances du 28 janvier 2011,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le versement de la subvention à la SCI EMILIE dans les conditions ci avant énoncées,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS



# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2011

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN  
Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-12 : HOTEL D'ENTREPRISES : CONTRAT ADMINISTRATIF D'OCCUPATION PRECAIRE DES ATELIERS ET RÈGLEMENT INTERIEUR

*Développement économique : Hôtel d'entreprises (création, gestion d'atelier relais ou tout immobilier d'entreprise en vue de favoriser l'activité économique dans les zones d'activités communautaires*

En séance du 15 décembre 2010, le Conseil Communautaire a déterminé les loyers applicables aux ateliers de l'Hôtel d'Entreprises situé à Cougnac.

La délibération n°2010-159 prévoyait les tarifs suivants :

	Contrat initial 24 mois	Année N du renouvellement	Année N+1 du renouvellement
Atelier	390 € HT	490 € HT	590 € HT
Bureau	130 € HT	230 € HT	330 € HT

Cette délibération doit être complétée car les entreprises peuvent moduler la surface mise à disposition selon leurs besoins.

Il est donc proposé de déterminer les loyers suivants :

	Contrat initial 24 mois	Année N du renouvellement	Année N+1 du renouvellement
Atelier + bureau + sanitaires + sas	520 € HT	620 € HT	720 € HT
Atelier + sanitaires + sas	410 € HT	510 € HT	610 € HT
Atelier	390 € HT	490 € HT	590 € HT
Bureau + sanitaires + sas	130 € HT	230 € HT	330 € HT
Bureau	110 € HT	210 € HT	310 € HT

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide les tarifs présentés ci avant pour la mise à disposition de locaux au sein de l'Hôtel d'Entreprises de Cognac,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles à la mise à disposition des locaux.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2011

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN  
Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-13 : BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE – VALIDATION DU PROJET

*Action sociale – bibliothèques : diffusion et promotion de la lecture publique sur le territoire communautaire*

Par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2010, le Conseil communautaire validait l'avant-projet définitif de la rénovation et de l'extension de la bibliothèque intercommunale de Gourdon.

Cet avant-projet présentait les grandes lignes de la rénovation et de l'extension de la bibliothèque, notamment le parti pris architectural, avec la réalisation de rayonnages disposés en hauteur et desservis par deux niveaux de coursives.

Le projet décline cette approche en détaillant précisément l'ensemble des prestations prévues, par type de travaux, notamment en ce qui concerne la gestion des fluides et du bruit, la sécurité des personnes et l'accessibilité.

Le projet a reçu un avis favorable, le 16 décembre 2010, de la commission de l'arrondissement de Gourdon pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

A cette occasion, il a été décidé, en partenariat avec la commune de Gourdon et la Direction Départementale des Territoires de Gourdon (DDT), de réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'espace public jouxtant la bibliothèque (rue Bertrand de Gourdon), dans le cadre des projets de mise en accessibilité de la voirie. Ces travaux permettront un accès à la bibliothèque intercommunale de Gourdon en toute sécurité depuis la place Noël Poujade.

- Calendrier prévisionnel

Le lancement de la consultation des travaux est prévu pour le mois de mars 2011. Compte tenu des délais de consultation et des délais administratifs d'attribution, ainsi que de la gêne que pourraient occasionner les travaux en pleine saison touristique dans le cœur de ville de Gourdon, le démarrage des travaux a été fixé en septembre 2011.

- Financement

Le coût des travaux de rénovation et d'extension est estimé, au stade du projet, à 963 523,50 € HT. Le coût total de l'opération s'élève à 1 200 000,00 € HT

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Le plan prévisionnel de financement est :

- Etat (DRAC)	356 553,23 €	Attribués
- FEADER	200 000,00 €	Sollicités
- Conseil Régional Midi-Pyrénées	100 800,00 €	Attribués
- Conseil Régional Midi-Pyrénées (Plan soutenir l'activité et préparer l'avenir)	4 000,00 €	Attribués
- Conseil Général du Lot	100 000,00 €	Sollicités

La consultation des entreprises de travaux pour la réalisation de l'opération se fera par appel d'offres ouvert dans le cadre d'un marché passé selon une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le dossier de maîtrise d'œuvre en phase « projet » présenté pour les travaux de rénovation et d'extension de la bibliothèque intercommunale de Gourdon pour un coût de travaux de 963 523,50 € HT,
- valide le lancement d'une consultation des entreprises
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 février 2011

L'an deux mille onze, le neuf février à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 février 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP - Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Jean-François BELIVENT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Vivienne PACHOVSKI  
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN  
Saint Clair : André MANIE – François ROUQUIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie-Françoise TALAYSSAT  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Thierry CONSTANT

A été élue secrétaire de séance : Nathalie DENIS

N°2011-13 : BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE – VALIDATION DU PROJET

*Action sociale – bibliothèques : diffusion et promotion de la lecture publique sur le territoire communautaire*

Par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2010, le Conseil communautaire validait l'avant-projet définitif de la rénovation et de l'extension de la bibliothèque intercommunale de Gourdon.

Cet avant-projet présentait les grandes lignes de la rénovation et de l'extension de la bibliothèque, notamment le parti pris architectural, avec la réalisation de rayonnages disposés en hauteur et desservis par deux niveaux de coursives.

Le projet décline cette approche en détaillant précisément l'ensemble des prestations prévues, par type de travaux, notamment en ce qui concerne la gestion des fluides et du bruit, la sécurité des personnes et l'accessibilité.

Le projet a reçu un avis favorable, le 16 décembre 2010, de la commission de l'arrondissement de Gourdon pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

A cette occasion, il a été décidé, en partenariat avec la commune de Gourdon et la Direction Départementale des Territoires de Gourdon (DDT), de réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'espace public jouxtant la bibliothèque (rue Bertrand de Gourdon), dans le cadre des projets de mise en accessibilité de la voirie. Ces travaux permettront un accès à la bibliothèque intercommunale de Gourdon en toute sécurité depuis la place Noël Poujade.

- Calendrier prévisionnel

Le lancement de la consultation des travaux est prévu pour le mois de mars 2011. Compte tenu des délais de consultation et des délais administratifs d'attribution, ainsi que de la gêne que pourraient occasionner les travaux en pleine saison touristique dans le cœur de ville de Gourdon, le démarrage des travaux a été fixé en septembre 2011.

- Financement

Le coût des travaux de rénovation et d'extension est estimé, au stade du projet, à 963 523,50 € HT. Le coût total de l'opération s'élève à 1 200 000,00 € HT

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Le plan prévisionnel de financement est :

- Etat (DRAC)	356 553,23 €	Attribués
- FEADER	270 000,00 €	Sollicités
- Conseil Régional Midi-Pyrénées	100 800,00 €	Attribués
- Conseil Régional Midi-Pyrénées (Plan soutenir l'activité et préparer l'avenir)	4 000,00 €	Attribués
- Conseil Général du Lot	100 000,00 €	Sollicités

La consultation des entreprises de travaux pour la réalisation de l'opération se fera par appel d'offres ouvert dans le cadre d'un marché passé selon une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le dossier de maîtrise d'œuvre en phase « projet » présenté pour les travaux de rénovation et d'extension de la bibliothèque intercommunale de Gourdon pour un coût de travaux de 963 523,50 € HT,
- valide le lancement d'une consultation des entreprises
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS